

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EN DATE DU 26 MAI 2026

Afin de contribuer à la montée en compétences des acteurs du territoire sur les enjeux de transition écologique, énergétique, agricole, paysagère et patrimoniale et compte tenu de l'expérience des agents du Parc naturel régional du Luberon dans de nombreux domaines de la formation des élus, le syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon a créé par délibération en date du 14 avril 2026 une activité d'organisme de formation au sein du Parc du Luberon afin de proposer aux élus et aux agents des collectivités territoriales du Parc des formations en lien avec les missions de la nouvelle charte du Parc (2026-2041).

Les frais relatifs à la logistique (mise à disposition de la salle et du matériel, édition des supports de formation, coût des intervenants...) sont compris dans la proposition de tarifs de la formation.

• Objet et champ d'application

Toute acceptation de la proposition de formation implique l'acceptation sans réserve par le stagiaire et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

• Modalités d'inscription

Une demande de pré-inscription à la formation est à renvoyer directement au Parc du Luberon par mail : formation@parcduluberon.fr

A réception de cette demande, et après analyse des besoins, une convention de formation ou un contrat de formation sera adressé par mail à la collectivité ou au stagiaire.

• Modalités de règlement

L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'après réception de la fiche de recueil des besoins.

L'inscription vaut acceptation par le stagiaire (et le cas échéant de la collectivité) des présentes conditions générales et du règlement intérieur de l'organisme de formation du Parc du Luberon.

L'inscription définitive sera confirmée nominativement au stagiaire par courriel, précisant la date, l'heure et le lieu de la formation.

L'organisme de formation du Parc du Luberon se réserve le droit de refuser une inscription, en fonction de l'analyse du recueil des besoins et du nombre de places disponibles.

• Modalités d'annulation

Cas d'annulation du fait de la collectivité : En cas d'annulation du fait de la collectivité avant le début de l'une des actions visées dans le programme de formation joint en annexe, la collectivité ou le stagiaire sera tenue de dédommager le Parc du Luberon, organisme de formation, en lui versant à titre de dédit une indemnité dans les conditions suivantes :

- Annulation plus d'une semaine avant la formation : 30% du coût global de la formation
- Annulation moins de 1 semaine mais plus de 48 heures avant la formation : 40% du coût global de la formation
- Annulation moins de 48 heures avant la formation : 50% du coût global de la formation

Cas d'annulation du fait du Parc du Luberon, organisme de formation :

Si l'organisme de formation était exceptionnellement contraint d'annuler ou d'interrompre l'action de formation, la collectivité ou le stagiaire en serait informée dans les meilleurs délais par tout moyen écrit afin de convenir du report.

En cas d'événement de force majeure (tel que défini par la jurisprudence française) ne permettant pas à l'organisme de formation d'assurer tout ou partie de l'action de formation, celui-ci s'engage à

rechercher toute solution permettant dans des conditions raisonnables de coût et de contraintes d'exploitation de poursuivre l'exécution normale des prestations objet des présentes.

• **Validation**

Un certificat de réalisation et une attestation de formation mentionnant les acquis seront remis en fin de formation au stagiaire.

• **Propriété intellectuelle**

Le Parc du Luberon, organisme de formation est détenteur, sauf clause contraire dans la convention, des droits patrimoniaux de la conception de la formation (documents, logiciels, réalisation matérielle, etc...). Le stagiaire de la formation ne pourra faire aucun usage commercial des produits issus de la conception de la formation sans l'accord écrit de l'organisme de formation.

• **Informatique et libertés**

En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés, le stagiaire est informé que les données recueillies lors de son inscription à une formation sont intégrées dans la base de données de contact du Parc du Luberon, organisme de formation.

Cette base de données est utilisée pour établir des listes de diffusion des activités et des publications par tous moyens : email, téléphone.

Elle n'est pas susceptible d'être communiquée à des tiers.

Conformément aux articles 34 et suivants de la loi précitée, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant, ainsi qu'un droit d'opposition à la parution de ses données dans la base du Parc du Luberon. Pour exercer ce droit, le stagiaire doit s'adresser au Parc du Luberon

-soit par courriel : formation@parcduluberon.fr

-soit par courrier : Parc naturel régional du Luberon – 60 Place Jean Jaurès 84400 APT

Différends éventuels :

Si une contestation ou un différend ne pouvait être réglé à l'amiable, le tribunal administratif de Nîmes sera seul compétent pour régler le litige.